POUR CONNAÎTRE LES MAIRIES APTES À TRAITER CE TYPE DE DOSSIER ET PRENDRE RENDEZ-VOUS, se rendre sur le site internet : www.rendezvousonline.fr.

Sélectionner "Carte Nationale d'Identité/Passeport" et entrer le nom d'une commune (votre commune de résidence par exemple), le site renseignera toutes les mairies aptes à traiter votre dossier, dans un rayon de 50 km et vous proposera des rendez-vous. (Pour information , les Mairies de notre secteur aptes sont COUTRAS (05.57.56.09.09) et ST DENIS DE PILE (05.57.55.44.20))

AIDE POUR LA PRE-DEMANDE EN LIGNE : Maison France Services à COUTRAS (derrière la Caravelle, sur rendez-vous) : 05.57.46.01.53.

CNI

	Première demande		Renouvellement			Renouvellement départ à l'étranger	Renouvellement pour perte ou vol	
	Cas général	Vous possédez un passeport électronique ou biométrique valide ou périmé depuis moins de 5 ans	Vous possédez une carte d'identité périmée depuis moins de 5 ans	Vous possédez une carte d'identité périmée depuis plus de 5 ans, mais disposez d'un passeport électronique ou biométrique valide ou périmé depuis moins de 5 ans	Vous possédez une carte d'identité périmée depuis plus de 5 ans mais aucun autre titre	Vous possédez une carte d'identité en cours de validité mais non visuellement valide (prolongation automatique des 5 ans) et vous ne possédez pas de passeport	Vous possédez un passeport électronique ou biométrique valide ou périmé depuis moins de 5 ans	Vous ne possédez aucun titre
Récapitulatif de pré-demande établie gratuitement, après création de son compte, sur **https://ants.gouv.fr**	X	X	X	X	X	X	X	X
Timbres fiscaux : 25 € (sur le site https://timbres.impots.gouv.fr/ ou en Bureau de tabac)							X	X
1 Photo d'identité de moins de 6 mois, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm, sans lunettes, fond uniforme non blanc, sans expression, bouche fermée	X	X	X	X	X	X	X	X
Un justificatif de domicile, ou en cas d'hébergement, un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant, une attestation certifiant que vous habitez chez cette personne depuis plus de 3 mois et un justificatif d'identité à son nom	X	X	X	X	X	X	X	X
Un extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois	X				X		X	X
Un acte de mariage en cas de changement d'état civil (nom d'usage)	X	X	X	X	X	X	X	X
Passeport		X		X			X	
Carte nationale d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans			X	X	X	X		
Un document d'identité dont le demandeur est déjà titulaire ou un document comportant une photographie	X						X	X
Un justificatif de la nationalité si le justificatif d'état civil ne suffit pas	X						X	X
Une attestation sur l'honneur d'un départ dans un pays de l'UE exigeant une carte d'identité visuellement valide						X		
Déclaration de perte (en Mairie) ou de vol (en Gendarmerie)							X	X
POUR LES MOINS DE 18 ANS : pièce d'identité du représentant légal ayant l'autorité parentale	X	X	X	X	X	X	X	X
POUR LES MOINS DE 18 ANS : en cas de résidence alternée, fournir les justificatifs de domicile des 2 parents, leur pièce d'identité et le jugement faisant état de la résidence alternée	Si nécessaire	Si nécessaire	Si nécessaire	Si nécessaire	Si nécessaire	Si nécessaire	Si nécessaire	Si nécessaire
POUR LES MOINS DE 18 ANS SOUS TUTELLE : copie de la décision du Conseil de Famille ou de Justice qui désigne le tuteur	Si nécessaire	Si nécessaire	Si nécessaire	Si nécessaire	Si nécessaire	Si nécessaire	Si nécessaire	Si nécessaire
POUR LES MOINS DE 18 ANS, SI UNE AUTRE PERSONNE QUE L'UN DES PARENTS EXERCE L'AUTORITE PARENTALE : copie de la décision de justice	Si nécessaire	Si nécessaire	Si nécessaire	Si nécessaire	Si nécessaire	Si nécessaire	Si nécessaire	Si nécessaire